

LE VIN DANS LA BIBLE

- Le peuple de Dieu et la consommation du vin et des boissons alcooliques
- Le « vin » de la Cène (repas) du Seigneur
- La polémique autour de la consommation de l'alcool et les mauvaises interprétations des Écritures
- Jésus et la fréquentation des publicains et gens de mauvaise vie
- Les offrandes des boissons dans la loi
- L'époque de la reformation ou du redressement
- Les sacrificateurs et la consommation du vin et autres boissons enivrantes

Dr. Tingo Moisés

PAROLE REVELEE – PAROLE VIVANTE
(Jn.5:39,40; 2 Cor.3:6)

DISTRIBUTION GRATUITE

1. Le peuple de Dieu et la consommation du vin et des boissons alcooliques

Ainsi dit le Seigneur: *"Mon peuple est détruit par manque de connaissance ..."*

Après un temps de tâtonnement, et avec la ferme intention de rétablir la vérité biblique, j'ai jugé utile, dans la prédication d'aujourd'hui, d'amener l'Eglise dans une méditation plus profonde sur cette question ; à la recherche du vrai sens de cette boisson que nous appelons aujourd'hui «vin» dans sa langue originale : la langue de la Bible.

C'est vrai que la perception que le monde d'aujourd'hui (surtout païen) se fait du vin, n'est pas la même conception des peuples anciens qui caractérisent les temps bibliques. Et, il n'est même pas nécessaire d'avoir une grande connaissance des écritures, ni des techniques de vinification aujourd'hui, sa composition et tout... pour conclure que le **vin des temps modernes ou de l'époque contemporaine est très différent de celui des temps bibliques.**

La langue **hébraïque**, dans laquelle l'Ancien Testament fut écrit à l'origine, nous présente deux mots qui ont été traduits par "**vin**": le **yayim** (ou **yayin**) qui identifie différents types de vin ou de jus des raisins : fermentés et non fermentés. Maintenant, ce jus de raisin fermenté comme celui consommé par Noé (Gen.9: 20,21), Lot (Gen.19: 32-35) ou Nabal (1Sam.25: 36,37), est interdit par Dieu; parce qu'il se transforme en alcool et devient un vin enivrant (Lev.10:9; No.6:3; Ju.13:4 ; 1Sam.1 :14 ; Prov.20:1; 23:20; Es.5 :11,22, 28 :7, etc.). Cependant, nous trouvons aussi dans la Bible, le même terme "*yayim*" évoqué par le prophète Jérémie (Lam.2: 11.12) qui fait référence à ce "vin", comme d'un aliment pour les enfants et les nourrissons. Donc, dans ce cas, le "yayim" ne se réfère pas au vin qui enivre; mais plutôt au jus de raisin non fermenté.

Il est vrai que la consommation du « vin » était commune dans les repas des enfants d'Israël. Cependant, les études démontrent que les juifs (hommes craignant Dieu) ne buvaient pas du « *yayim* » fermenté. Au contraire, ils y ajoutaient de l'eau et d'autres liquides pour l'affaiblir.

Contrairement à "yayim" qui convient aussi bien au vin fermenté ou non; l'autre mot est "**Tirosh**" et correspond au "vin nouveau", "jus de raisins frais non fermenté" ou « jus doux de raisin fraîchement récoltés ». Le "**Tirosh**" **ne s'identifie jamais au vin fermenté**; à l'exemple de qui est consommé aujourd'hui. Utilisé 38 fois dans l'Ancien Testament, **tirosh** inclut toutes sortes de jus et des moûts sucrés, dont la consommation n'a pas été interdite par Dieu. Dans Es.65: 8 par exemple, nous lisons:

*« Ainsi parle l'Éternel: Quand il se trouve **du jus (mout** – traduction DARBY) **dans une grappe** (tirosh), On dit: **Ne la détruis pas, Car IL Y A LA UNE BENEDICTION!** J'agirai de même, pour l'amour de mes serviteurs, Afin de ne pas tout détruire. »*

Dans le Nouveau Testament traduit du grec; le mot traduit par **vin** est "**oinos**"; qui donnera plus tard "**Vinum**" quand la Bible fut traduite en latin. Et "**oinos**" comme "**yayim**" identifie soit le vin fermenté, soit le non-fermenté. Nous comprenons donc que, s'il faut rester dans l'Esprit des Ecritures, il est impératif de souligner cette différence claire qui existe entre les « vins » dans la Bible, dont la consommation n'est pas interdite par Dieu à Son peuple (car il s'agit en vérité des mouts et sucs ou jus de raisins non fermentés), des vins alcoolisés et fermentés qui

sont plutôt interdits dans la Parole de Dieu. Pourtant, ce sont ces derniers qui sont produits, commercialisés et consommés en grande quantité dans le monde, aujourd'hui.

Maintenant, nombreux sont ceux qui, par manque de connaissance et vaincus par le vice, ont trouvé des excuses ou prétextes dans cette même Bible pour s'enivrer du vin. Et, des arguments les plus avancés, nous soulignons : **le miracle accompli par Jésus aux noces de Cana** (Jn.2:3-10; 4:46); **la recommandation de Paul à Timothée** (1Tim.5: 23); et aussi, **le vin bu par le Seigneur dans le dernier repas de la Pâque** avec Ses disciples (Mat.26: 27-29; Mc.14: 23-25; Lc.22: 17,18).

Examinons cela de près aujourd'hui, argument par argument:

a. Aux noces de Cana:

Comme nous l'avons déjà dit ici, les Juifs dans leurs repas ne consommaient pas du vin fermenté pur; mais plutôt du jus ou mout des raisins pur (le bon vin). Et lorsqu'ils se trouvaient devant du « vin » fermenté pur, ils y ajoutaient de l'eau et d'autres liquides pour l'affaiblir. Cela donnait du **vin** de qualité **inférieure**.

Je vous donne deux arguments qui confondent ceux qui défendent la consommation de vin fermenté aujourd'hui; prétextant le miracle de Jésus qui transforma l'eau en vin aux noces de Cana.

Tout d'abord : le fait que ce miracle, ayant été instantané, ne laissait aucune possibilité à la fermentation de ce vin. Parce que nous savons tous que la fermentation est un processus lent. Et le sucre dans le jus des raisins a besoin de temps pour se convertir en alcool et dioxyde de carbone. Par conséquent, je n'ai pas peur de me tromper lorsque j'affirme que: **le Seigneur Jésus n'a pas transformé cette eau en une boisson alcoolique ou vin enivrant**. Non, messieurs !

Deuxièmement : et pour confirmer le premier argument, nous avons le propre commentaire du maître de cérémonie à l'époux: « *Tout homme sert le bon vin le premier, et puis le moindre, après qu'on a bien bu ; toi, tu as gardé le bon vin jusqu'à maintenant* ». Quoi donc? Le miracle de Jésus a produit, tel que confirmé par le maître de cérémonie de la "*tiros*" (bon vin) ou "yayim" (si vous le souhaitez), à condition qu'il soit traduit dans ce cas comme « vin non fermenté », donc non-enivrant. Car, lorsque ce même mout ou suc se fermentait et produisait de l'alcool, il devenait moins bon. Et, j'insiste que, selon l'habitude des Juifs, il devait alors être affaibli avec de l'eau ou d'autres liquides pour ne pas rendre ivres les invités. Cette procédure amoindrissait la boisson, c'est-à-dire : la rendait inférieure en termes de qualité. Or, selon le témoignage du maître de cérémonie, le miracle de Jésus n'a pas produit ce **vin inférieur**, mais plutôt **le bon**. Voici donc la vérité que je veux crier haut et fort: **à la noce de Cana, le miracle de Jésus n'a pas produit du « vin » alcoolisé ou fermenté**; mais plutôt du suc des raisins; le moût ou le "vin nouveau" sans teneur éthylique. Parce que Jésus, ne pouvait **jamais** enivrer ces gens, contre la volonté de Dieu.

b. Dans la recommandation donnée à Timothée:

Il serait aussi déraisonnable que le même apôtre Paul qui, souvent, a mis en garde les croyants contre la consommation du vin enivrant, vienne se contredire en recommandant le contraire à Timothée. En fait, « **la thérapie du suc (ou jus) de raisin** » que Paul a recommandé à Timothée "*en raison de son estomac*" est maintenant prouvée par la science.

Voici le point de vue d'experts dans le domaine de la santé (c'est moi qui traduit du portugais):

"Prendre du vin est merveilleux, mais **en ce qui concerne les bénéfices pour la santé, le jus de raisin complet est plus efficace**. Le resvératrol, par exemple, agit en diminuant la viscosité du sang et empêchant par conséquent la formation de caillots qui peuvent conduire à des problèmes cardiaques graves. Une étude de laboratoire chez la souris à l'Université du Michigan aux Etats-Unis, a montré que les composés phytochimiques dans les fruits ont le potentiel de réduire les dommages au muscle cardiaque. S'il vous plaît noter aussi que le raisin est une source de vitamine C et de minéraux de fer et de potassium, afin de lutter contre le vieillissement prématuré, et a une grande quantité de fibres, qui **contribuent au bon fonctionnement de l'intestin**.

Les avantages de l'apport quotidien de 400 ml de ce type de jus riche en polyphénols et d'antioxydants que tout autre jus, sont:

- Cœur – Prévention des maladies vasculaires
- Cerveau – prévention de Parkinson, l'amélioration de la mémoire, la perception, l'attention, le raisonnement, l'apprentissage et cognition.
- Cancer – Action antioxydant et réduit les dommages cumulatifs du vieillissement.
- Foie – protection hépatique par les polyphénols

"Pour ceux qui ne peuvent pas boire de l'alcool comme le vin rouge, qui a les mêmes propriétés, le jus de raisin complet produit le même effet, et avec deux avantages en plus, l'un est qu'il ne contient pas de calories, et l'autre pas qu'il ne produit pas les effets de la boisson alcoolisée. La quantité requise pour apporter des avantages pour la santé, est un verre de 200 ml par jour sans y ajouter du sucre "

Des études réalisées à l'Université du Wisconsin aux États-Unis, ont démontré que 15 patients atteints des problèmes colmatage d'artères, et à qui on a administrés un verre de jus entier de raisin pendant 14 jours, ont réduit les niveaux de colmatage des artères, ces tests ont été réalisés par des images d'échographie et ont indiqué que le sang coulait plus librement à travers les artères, ce qui démontre l'efficacité dans la prise de jus entier de raisin (**Source: Revistawomenshealth.abril.com.br - Suco de Uva Integral Benefícios à Saúde (Jus entier de raisins Bénéfices à la santé)**).

"Le jus de raisin violet et rouge foncé est riche en substances antioxydants, **qui préservent l'organisme contre les maladies**. Ses nutriments réduisent encore le risque de maladies cardiovasculaires, car dilate les vaisseaux sanguins et contribuent à la bonne circulation sanguine. Il contient des glucides, vitamines A, B6, C, potassium, calcium, phosphore, l'acide glutamique, de fer et de sodium.

Lorsqu'ils sont **consommés en petites quantités** leur goût particulier est plus précis et les résultats énergétiques sont plus efficaces" (Source: www.superbom.com.br)

Toujours selon les mêmes études : « **Le jus de raisin, pour ne pas contenir de l'alcool peut être consommé par la plupart des gens, y compris les enfants pour leur valeur nutritionnelle** ».

Ceci prouve ce que nous avons dit au sujet de l'écriture de Lam.2:11,12; où le prophète Jérémie se réfère à ce jus de raisin (traduit aujourd'hui : « vin ») comme d'un aliment pour les nourrissons.

L'insistance par les médecins et les chercheurs dans la consommation de **petites quantités** confirme la «recette thérapeutique» que l'apôtre Paul a donnée

à Timothée pour guérir son estomac et ses fréquentes indispositions. Par conséquent, cette espèce d'«ordonnance médicale» de Paul ne peut, en aucun cas, devenir une permission pour ceux qui s'enivrent aujourd'hui du vin fermenté ou alcoolisé. Étant donné que ce sont deux choses différentes: une boisson faite à base du **jus entier de raisins** et le **vin fermenté** ou **alcoolisé**. Le premier faisait partie des repas des peuples anciens; tandis que le second qui est enivrant était, et continue sous l'interdiction de la Parole de Dieu, aux hommes qui veulent faire Sa volonté ; comme nous l'avons déjà prouvé avec des passages des Ecritures à l'appui. Voyons donc... Il est plus que prouvé dans les Ecritures que, très souvent, ce « vin » est associé au pain à la table des juifs (Gen.14:18; Jui.19:19; 1Sam.10,3; 16:20; 1Cr.12:40; Nee.5:15; Sal.104:15; Prov.9:5; Ecl.9:7; Lc.7:33, etc.). Mais, qui est donc cet insensé qui mange du pain avec du vin alcoolisé ? Or, en vérité, les juifs avaient l'habitude de manger du pain accompagné de cette boisson faite de jus ou mout des raisins.

Nous pouvons donc conclure que **les bénéfiques du raisin dans la prévention des maladies et le bon fonctionnement de l'organisme**, tel que cela nous est confirmé par des experts dans le domaine de la santé aujourd'hui, étaient déjà connus par les peuples anciens. C'est alors ainsi que se justifie la recommandation de 1Tim.5:23. Et aussi, l'écriture d'Es.65: 8 qui stipule que : « *Quand il se trouve du jus (Tirosh) dans une grappe... il y a là une bénédiction!* »

C'est ici où se situe le vrai problème : dans le langage ancien de la Bible (l'hébreux), on utilisait « yayim » pour identifier toutes ces boissons faites à base de jus des raisins (celles qui enivraient ou pas) selon l'usage et les circonstances ; alors que « tirosh » faisait allusion exclusivement aux mouts et sucs ou jus pur de raisins. Aujourd'hui, cependant, les traductions de ces deux mots dans nos langues modernes, qui ont subies une forte influence gréco-romaine, ont unies l'interprétation de ces deux mots en un seul : **vin**. J'attire l'attention sur l'influence gréco-romaine, car nous savons que le Nouveau Testament d'abord écrit en grec, commença par rassembler « yayim » et « tirosh » dans un même mot « Oinos » qui devint « Vinum » avec la version en Latin de la Bible. « Vinum » qui signifie : « vin à base de raisins », ou « vin fruité » (voir dictionnaires e lexiques de Latin). C'est ainsi que sera désormais identifiée cette boisson, qu'elle soit alcoolisée ou fermentée, ou pas.

D'où la confusion qui persiste jusqu'à ce jour à l'entendement de la majorité de ceux qui lisent la Bible en langues dérivées du Latin. Et, tout celui qui connaît la forte influence que la Grèce et Rome ont eu sur toute la civilisation occidentale qui domine le monde aujourd'hui, peut comprendre la provenance de plusieurs interprétations particulières qui ont corrompu ou modifié (et de quelle manière !) l'entendement de plusieurs vérités des Ecritures dans l'Ancien et le Nouveau Testament. A ce jour, par exemple, plusieurs siècles plus tard, le mot «vin » a gagné une autre interprétation, et est désormais défini comme : « **boisson alcoolique résultant de la fermentation de raisin sous l'effet de certains levures.** » Or, ceci n'était pas la perception des peuples anciens, et des juifs en particulier.

Considérons un instant l'Écriture d'Eccl.9:7,8 ; il est écrit ceci :

« *Va, mange avec joie ton pain, et bois gaiement ton vin; car dès longtemps Dieu prend plaisir à ce que tu fais. Qu'en tout temps tes vêtements soient blancs, et que l'huile ne manque point sur ta tête.* »

Nous voyons donc ici, le « vin » une fois de plus associé au pain dans le repas de l'homme auquel Dieu prend plaisir. Maintenant, ça serait une folie que de confondre cette boisson ici traduite par « vin », avec les vins alcoolisés et fermentés d'aujourd'hui. Car, ce serait une flagrante contradiction, le fait seulement d'envisager que Le même Dieu qui ait interdit la consommation de ces boissons, puisse maintenant prendre plaisir au point d'encourager (comme dans cette écriture) l'homme qu'Il agrée à violer Sa propre prescription. Il s'agit en vérité de **jus** ou **suc** qu'on retire d'une grappe de raisins. Ce jus qui, selon Es.65:8 ne doit pas être détruit par celui qui le trouve, car c'est là une bénédiction. Notez qu'il est dit : mange ton pain et bois ton « vin », mais **«qu'en tout temps tes vêtements soient blancs, et que l'huile ne manque point sur ta tête.»** Nous savons tous que **les vêtements blancs** représentent **« les œuvres justes des saints »** (Apoc.19 :8), alors que **l'huile sur la tête** figure **l'onction** (Ex.29 :7). Le verset 8 dément donc ceux qui tentent interpréter le verset 7 comme faisant allusion au vin enivrant ou alcoolisé. Parce que, dans ce dernier vin il y a de la débauche, comme l'apôtre Paul nous en avertit, en Eph.5 :18. Et, personne ne peut s'enivrer du vin et en même temps produire « les œuvres justes des saints » (une fois de plus, les exemples de Noé et de Lot parlent de soi), et ça c'est pour commencer. De deux, **l'ivresse** et **l'onction** sont deux choses que se rejettent. Voici pourquoi Paul dit : *« Ne vous enivrez pas de vin... Soyez, **au contraire**, remplis de l'Esprit »*. **« Au contraire »** marque une opposition ou une différence. L'apôtre Paul voulant clairement montrer qu'il n'est pas possible qu'une personne ivre soit en même temps rempli de l'Esprit Saint. C'est une chose contre l'autre... une chose différente de l'autre ; mais JAMAIS cheminant ensemble. Nous voyons donc, une fois de plus que, **toute la confusion règne autour de l'évolution des langues qui a fini par donner un autre sens** (bien différent de l'original) **à cette boisson qui, jusque-là était connue comme « jus de raisins » et qui, aujourd'hui, se traduit « vin »** ; pour la ruine de bien des gens qui périssent par manque de connaissance.

Je voudrais maintenant dire un mot à ceux qui, dans les paroles de l'apôtre Paul, ont trouvé une justification pour la "consommation du vin." Certaines personnes défendent que la Bible n'interdit pas le vin ; pourvu que cela soit consommé avant «modération» ou à faible teneur en alcool.

A cause de cette interprétation, aujourd'hui dans l'Eglise, nombreux sont ceux qui, après avoir été une fois délivrés, sont de nouveau tombés dans le vice de la consommation de l'alcool ; afin que s'accomplisse ce qui est écrit (2Pi.2 :22). Oui, beaucoup sont ceux qui tombent bien bas comme ce fut le cas de Noé, Lot, Nabal parmi beaucoup d'autres ; ainsi que nous l'avons déjà évoqué ici. Parce que, entre du jus de raisins doux (bon vin) et du vin alcoolisé par la fermentation, rares sont ceux qui peuvent en distinguer la ligne de démarcation ; en raison de la dépendance ou du vice. C'est contre cela que l'apôtre du Seigneur voulait nous mettre en garde. Mais permettez-moi de souligner une fois encore que la préparation de ce vin: "tirosh" ou alors "yayim" ou "oinos" non fermenté n'a rien en commun avec les méthodes actuelles de production de vins qui se distinguent surtout par leur teneur en alcool éthylique.

Il est vrai que l'Apôtre Paul, abordant les évêques et les diacres (1Tim.3: 3,8; Ti.1: 7) ou encore les femmes âgées (Ti.2: 3), en appelle contre la consommation excessive du « vin », en ces termes: *"non adonné au vin"*. Ou *"non adonné*

(*asservis*) a beaucoup de vin". Oh oui, ça c'est un prétexte de taille qui a encouragé un grand nombre des chrétiens à recourir à cette soi-disant "consommation modérée" du vin.

Cependant, à la lumière de ce qui a été déjà dit ici, je veux encore souligner que, malgré l'habitude notoire des anciens d'associer la consommation du "suc de raisins" aujourd'hui traduit "vin" à leurs repas ; néanmoins, ceux qui craignaient Dieu et ont été appelés à Son service, se limitaient à la consommation de ces boissons non fermentées ; donc non alcoolisés et incapables de rendre ivre Sinon, voyons... la Bible nous dit que Melchisédec lui-même, sacrificateur du Dieu Très-Haut, fit apporter du pain et du vin à Abram (Gen.14 :18). Ne soyez maintenant pas tenté de penser que ce souverain-sacrificateur, à l'ordre duquel Le Seigneur Jésus appartient, eusse été capable d'offrir à Abram une boisson alcoolisée. JAMAIS !

Et malgré tout... c'est-à-dire : malgré la consommation de ce jus de raisin non fermenté ; donc ne contenant pas de l'alcool, Paul met en garde contre l'**habitude** de sa consommation qui, devenant excessive, pourrait causer un glissement en raison de la dépendance. Aussi, il précise dans l'écriture d'Eph.5: 18, ceci: «*Et ne vous enivrez pas de vin ; EN QUOI IL Y A DE LA DISSOLUTION...* » Quiconque lira cette écriture, intelligemment, saisira la chose la plus importante que Paul nous révèle ici: **il y a de la dissolution(ou de la débauche) dans le vin**. Ceci veut dire que tout celui qui s' « adonne », donc se dédie, se consacre ou s'applique à la consommation de cette boisson du fruit de la vigne court le risque de débordement et tombe dans la débauche, la déchéance, la dissolution, la soulerie. Comme cela est arrivé avec Noé, Lot et Nabal; pour ne citer une fois de plus que ces exemples clairs des Écritures. Vous avez déjà songé au fait que même ce bon vin (de jus des raisins), lorsque nous la possédons en quantité considérable et que nous la gardions plus de temps que prévu ; mal conservé, il peut fermenter et transformer le sucre qui y est contenu en alcool éthylique; devenant ainsi une boisson enivrante ? Imaginez que la fermentation de 500g de sucre (glucose) peut produire jusqu'à 255 g d'alcool éthylique... Voilà pourquoi, on nous a prêché la modération, même dans la consommation du « bon vin » : le jus ou suc. Et les Écritures nous appellent à la modération non seulement dans le boire; mais aussi dans le manger : les orgies et excès de table (Lc.21: 34; Rom.13: 13; Galates 5: 21; 1Pe.4: 3). Quand bien même, manger est une bonne chose ; et que les écritures nous recommandent de manger tout ce qui se vend au marché ; cependant ces mêmes écritures nous conseillent la modération dans le manger. Nous voyons donc que, même ce qui est bon doit être pris avec modération. Donc, interpréter : "*non adonné au vin*", comme « boire avec modération du vin alcoolisé (du mauvais vin, donc) ou quelque autre boisson fermentée » n'est nullement prudent.

Et, tout le reste est une question de la langue utilisée dans leurs âges et aujourd'hui. Parce que: «*Ne vous enivrez pas de vin*» ne peut pas être traduit: «**Buvez du vin avec modération**», mais plutôt: "Ne vous **alcoolisez** pas avec du vin". Voici ce que nous dit le dictionnaire dans le langage d'aujourd'hui :

- Le verbe **enivrer** est défini par : **rendre ivre**. Ce qui est propre aux boissons alcooliques ; car un jus pur de raisins ne peut enivrer, ni justifier la reproche d'Eph.5 :18

- Maintenant «**alcooliser**» est défini dans le dictionnaire comme : **mettre de l'alcool à un autre liquide** ou **le rendre alcoolique**. Et dans ce cas, c'est le jus des raisins qui contient maintenant de l'alcool.
- Une «**personne alcoolisée**» est celle **qui a consommé de l'alcool jusqu'en ressentir les effets** (donc atteindre l'état d'ivresse).
- Alors que "**alcoolisation**" est définie comme : «**le degré d'exposition à la consommation d'alcool d'un individu**".

Il est donc clair que **la Bible n'a jamais conseillé la consommation modérée de quelque boisson alcoolique que ce soit**. Mais a averti plutôt (comme dans Eph.5: 18) qu'**il y a de la débauche (ou dissolution) dans du vin enivrant** ; donc **contenant de l'alcool**. Maintenant, le danger ne se trouve pas dans le pur jus des raisins, mais plutôt dans l'alcool qu'il produit, et qui le rend alcoolique. La consommation de cette boisson peut produire des effets indésirables, même chez un homme qui craint Dieu ; comme ce fut le cas avec Noé et Lot. Et le degré d'exposition à la consommation de cet alcool de vin, dans un individu, dépend aussi et surtout de la teneur en alcool de ces boissons (vins et aussi bières). Et leur consommation amène l'individu dans la débauche, qui est péché.

Résumé et conclusion : la Parole de Dieu nous met en garde contre ces vins qui sont consommés aujourd'hui "au nom de Dieu", par tous ceux qui cherchent une excuse dans la Bible ; pour tenter de justifier une pratique qui est interdite par Dieu, à l'intention de ceux qui le craignent, de l'Ancien Testament jusqu'à ce jour.

Ainsi, dans son exhortation, l'apôtre Paul *dit*: «*Soyez remplis de l'Esprit Saint.*» "Soyez remplis" bondé est définie comme "être plein", "être débordant de", "être fervents», etc. Cela veut dire, au lieu d'être fervents dans la consommation de ces vins fermentés et alcoolisés et vous laissez déborder par le vice ; soyez plutôt fervents d'Esprit, qui produit également des effets stimulants à la justice de Dieu; tandis que l'alcool stimule au péché.

Cependant, aujourd'hui, dans les milieux religieux qui s'appuient sur la Bible, nombreux sont ceux qui brandissent le «vin» ou la «bière sans alcool», comme une demi-mesure pour essayer de résoudre le problème de ceux qui veulent continuer à consommer ces boissons, sans courir le risque de s'enivrer. Mais la vérité révèle que, que ce soit dans le cas de la «bière sans alcool» ou du «vin sans alcool" (autrement appelé « bière légère » ou « vin léger ») ce sont en réalité des boissons mélangées, fermentées et contenant de la levure.

Un fabricant de ce "vin sans alcool» au Brésil (dont je tais volontairement le nom ici) révèle que leurs boissons : "*sont produites par la fermentation du raisin, à la différence de jus fait des raisins cuits et sucrés*» ; et qu'"*une dose de ce vin sans alcool serait la consommation équivalente à 4 verres de jus de raisin ou 1 e ½ de vin rouge contenant de l'alcool*".

De la «bière sans alcool» j'ai lu le commentaire suivant d'experts dans le domaine:

La bière sans alcool (ou légère) est une boisson fermentée faite avec les mêmes ingrédients naturels comme une bière traditionnelle: l'eau, le malt, le houblon et la levure. La seule différence? Il y a été éliminé **partiellement** ou totalement l'alcool. » (**Source: <http://www.cervezaysalud.es>**)

De ce qui est dit ici, la conclusion est la suivante: que ce soit dans le cas du vin sans alcool ou de la bière sans alcool ou « légère », il s'agit effectivement des boissons contenant de la levure (donc fermentées) auxquelles on a retiré de

l'alcool, parfois seulement partiellement. Or, c'est justement ici où se situe le problème, car la Parole de Dieu met en garde contre les boissons mélangées, et fermentées. Vous devez vous en abstenir ! Ne vous conformez donc pas au siècle présent. Car, tous ces commentaires qui accompagnent ces produits ne sont pas plus que de la propagande ou de la publicité trompeuse.

2. Le « vin » de la Cène (repas) du Seigneur

L'utilisation de « vin » dans la Cène du Seigneur a suscité tant de controverses que beaucoup aujourd'hui se demandent quel genre de vin devrait être utilisé dans la Cène du Seigneur. Ou tout simplement s'il doit être interdit et remplacé par des boissons gazeuses; pour éviter les effets de l'alcool dans les boissons, dont la consommation est interdite dans les Écritures. Ceci, sans faire allusion à ceux-là qui, interprétant de la plus mauvaise manière la coupe que le Seigneur Jésus a bu lors du dernier repas avec Ses disciples, ont trouvé ici encore un prétexte pour justifier leur propre consommation et convoitise pour les vins fermentés ou alcooliques.

N'oublions pas que la Cène du Seigneur a eu lieu lors de la fête de la Pâque des juifs. Et que, la Pâque a été liée à la fête des pains sans levain (sans levure). Maintenant, au cours de cette période (sept jours), Dieu a établi que les enfants d'Israël devaient faire disparaître de leurs maisons tout ferment ou quelque autre sorte de levain. Cependant, il serait inconcevable de penser que dans cette même période, les enfants d'Israël puissent consommer des boissons fermentés ou alcooliques. NON! C'est aussi une hérésie de penser que Jésus et Ses disciples, assis autour de cette table-là pour la Cène, eussent pris du vin fermenté. ABSOLUMENT NON!

Il était donc impossible que cette boisson qui était dans la coupe, et que Jésus identifia comme « **fruit de la vigne** » eusse passé par un processus de fermentation pour être consommé, précisément en cette époque où le peuple de Dieu devrait s'abstenir de toute sorte de levure ou ferment. INIMAGINABLE !

Ainsi, pour toutes les raisons mentionnées dans ce chapitre, il serait irrationnel de tout de croire que ce soir-là, Jésus était en train de boire du **yayim** ou **oinos** fermenté et enivrant; mais plutôt du "tirosh" : mout, suc ou jus de raisin non fermenté. Notez que: **il n'est écrit, nulle part, que Jésus a donné à Ses disciples du vin fermenté.** Toutes les écritures liées à la Cène du Seigneur disent : "*Il prit la coupe*".

Qu'y avait-il dans cette coupe ? Jésus Lui-même le révèle, lorsqu'Il dit: « *Je ne boirai plus désormais du fruit de la vigne...* » **Le fruit de la vigne** est ce jus non fermenté qui se traduit AUJOURD'HUI par «vin»; tout étant cependant bien plus différent que la boisson alcoolique d'aujourd'hui, qui provoque l'état d'ivresse à ceux qui la consomment. Il s'agit en effet de ce même suc, mout ou jus de raisin qui est appelé par allégorie: "sang des raisins" dans les écritures de Gen.49: 11 et Deutéronome 32: 14.

C'est aussi une hérésie de penser que Jésus, dans les jours de Sa chair, buvait du vin fermenté ou alcoolisé. Par conséquent, il serait opportun de rappeler

ici que, lorsqu'on Lui donna du **vin mêlé** (donc alcoolisé) à Golgotha, après s'être rendu compte par son goût, Jésus refusa d'en boire (Mat.27: 34; Mc.15: 23).

Conclusion: À la lumière de tout ce qui a été démontré ici, **célébrer la Cène du Seigneur avec du vin fermenté est une erreur doctrinale et une distorsion ou déformation de la Parole de Dieu!** Aussi, il ne nous reste que deux alternatives: la célébrer avec du «jus de raisin" rouge ou, faute de ceci: diluer le vin fermenté avec de l'eau ou d'autres liquides, comme les Juifs le faisaient; jusqu'à avoir une boisson qui n'enivre pas ceux qui en boivent. Ainsi, nous éviterons de "mépriser l'Eglise du Seigneur»; tombant de cette façon dans la même erreur des croyants de l'église de Corinthe qui, à l'occasion du repas du Seigneur prenaient du vin mauvais et enivrant. Ce qui leur a valu une réprimande de l'apôtre Paul (1Cor.11: 20,21).

Règle de base: **rien du levain ou ferment lors de la Cène du Seigneur.** Que ce soit le pain, ou le "tirosh», « yayim » ou «oinos" qui, aujourd'hui, se traduisent «vin»: tout doit être **sans levures**. Car s'il y a "*une bénédiction dans du jus de la grappe de raisins* "; on en dirait pas autant du vin fermenté qui enivre.

Dans la Cène du Seigneur, il est question de **célébrer la fête sans levain ou levures** Pas avec des boissons gazeuses, mais avec le jus ou "sang des raisins" **non fermenté**. Et, peu importe combien de temps il a fallu pour comprendre cette vérité... passé les temps de l'ignorance, ce que nous connaissions en partie doit laisser place à ce qui est parfait (1Cor.13: 9-11). Voilà ce que nous devons faire! Parce que nous vivons à l'heure où toutes les choses sont rétablies.

3. La polémique autour de la consommation de l'alcool et les mauvaises interprétations des Écritures

J'avais déjà complètement terminé d'écrire cette prédication sur la pâque, lorsque le Saint-Esprit me contraignit à parler sur « le vin dans la Bible ». Surtout parce que, la prédication d'aujourd'hui touche aussi la Cène du Seigneur et la coupe qu'Il a bu avec Ses disciples.

Aussi, je me fais un devoir aujourd'hui, de transmettre ce qui m'a été donné par l'Esprit pour Son peuple. Car, mon Evangile à moi a un peuple cible : **ceux qui sont de Dieu et veulent faire Sa volonté** ; ceux qui sont appelés à se préparer pour l'enlèvement qui s'approche. Souvenez-vous qu'au commencement de tout ceci, Il m'a dit : « Vas dire à Mon peuple... »

Mais, lorsque j'ai essayé de savoir aussi ce que disaient d'autres prédicateurs à ce sujet (en recherchant sur le web par exemple), j'ai été étonné par le nombre impressionnant des prédications touchant le « vin dans la Bible ». Toutes aussi contradictoires et polémiques les unes autant que les autres, et s'accusant mutuellement de manque de connaissance. J'ai compris qu'il y avait divers courants que se divisent en trois groupes essentiels: les « **sans-alcools** » ; c'est-à-dire, ceux qui sont contre la consommation de l'alcool par les chrétiens et en défendent l'abstinence; après il y a ceux qui défendent **la consommation modérée de l'alcool** et enfin les **libéraux** qui défendent eux que la

consommation de l'alcool n'est pas du tout interdite dans la loi de Dieu, et que cela n'a rien à voir avec le salut de l'âme ; car Jésus Lui-même aurait bu de l'alcool avec des gens de mauvaise vie ; Ses disciples aussi.

De toutes les façons je n'ai rien à voir, moi, avec cette polémique. Je déteste la polémique, car elle peut remettre en question tout le fondement sur lequel est édifiée notre foi. Or, la Bible elle-même nous enseigne que, en ce qui concerne les enseignements contenus dans la doctrine : il y a toujours des personnes qui pensent « **autrement** », « **qui contestent** » ou « **qui ignorent** » la doctrine que Christ a donnée à Son Eglise par la révélation du Saint-Esprit. Ceux-là (à mon avis) ne doivent pas être contraints à obéir à des choses qu'ils ne reçoivent pas encore pour ne pas les comprendre ; mais, bien au contraire, enseignés dans la Vérité. Confiant en Dieu pour les relever de leurs erreurs d'entendement au jour de la visitation divine. Car, chacun de nous doit faire sa propre expérience de salut avec Christ Lui-même ; et être enseigné par Dieu Lui-même pour connaître, comprendre et accepter la Vérité enseignée par l'Esprit. Voilà pourquoi, il est dit en Phil.3:15,16, ceci :

« 15 Nous tous donc qui sommes parfaits, ayons cette même pensée ; et si vous êtes en quelque point d'un autre avis, Dieu vous éclairera aussi là-dessus. 16 Seulement, au point où nous sommes parvenus, marchons d'un même pas. »

Or, ce sont ces enseignements (surtout de ceux-là qui se disent libéraux) qui divisent l'Eglise. Et, au lieu d'aider les saints à courir vers la perfection (que nous n'avons pas encore atteint, mais nous efforçant pour ce faire) ; eux par contre prêchent la tolérance du péché par l'acceptation des œuvres infructueuses des ténèbres. Mais, quand bien même ces gens prêcheront le libertinage, nous ne devons pas oublier que nous vivons les temps où les gens ne supportent pas la saine doctrine ; étant plutôt à la recherche des « docteurs » qui les enseignent les choses qu'ils désirent bien entendre (2Tim.4 :3) :

« Car il viendra un temps où les hommes ne supporteront pas la saine doctrine ; mais, ayant la démangeaison d'entendre des choses agréables, ils se donneront une foule de docteurs selon leurs propres désires »

Maintenant la polémique est dangereuse et perverse, en ce qu'elle peut tout remettre en question : l'usage du voile par les femmes durant la prière, l'exercice de l'épiscopat de l'Eglise par les femmes ; la parure et habillement de la sainte femme, le baptême, et bien d'autres principes doctrinaires encore... À cause de la polémique, le mariage est remis en question, l'homosexualité devient thème de discussions et débats dans le christianisme, etc. Voilà pourquoi je déteste et me tiens à l'écart de la controverse. Je suis conscient que nous sommes un peuple à part. Le Seigneur Jésus a dit : « *Ils sont dans le monde, mais ils ne sont pas de ce monde* ». Et l'écriture de Rom.12 :2 nous exhorte à **ne pas nous conformer au siècle présent**. C'est dans ce sens-là que je dirige cette prédication aux élus de Dieu, appelés à la sanctification du corps, de l'âme et de l'esprit.

Arguments à l'appui, chacun selon son appartenance brandit ses propres thèses et la polémique s'enflamme. Mais, dans toutes ces choses, j'ai pu noter ceci : dans ces argumentations, on a tenu compte des approches philosophiques, historiques, religieuses ; cependant, on n'a pas tenu compte de ce qu'enseigne le Saint-Esprit à propos. Donc, tout abordage de quelque point doctrinaire que ce soit, du point de vue humain, nous conduira infailliblement au plébiscite de l'erreur... au triomphe des hérésies. Même si nous prenons les textes bibliques comme appui ou références pour de tels arguments ! Car, nous ne pouvons jamais oublier ce qui est

écrit : « *la lettre tue, c'est l'Esprit qui vivifie* ». Or, nous avons été faits ministres de l'Évangile par l'Esprit, et non la lettre ou la chair. Aussi instruit, enseigné, lettré ou formé que puisse l'être, un homme ne peut par sa seule intelligence comprendre les choses de Dieu. Le motif en est simple : **la Parole de Dieu ne fait pas partie des sciences humaines**. Et, les choses liées à la doctrine de Dieu sont spirituelles et se conçoivent spirituellement.

Un exemple clair entre autres : toutes les fois que les hommes sont appelés à se prononcer sur le mariage homosexuel, ayant pour fondement les droits de l'homme et non la Parole de Dieu, la victoire du « oui » sur le « non » est inévitable. La même chose arrivera si l'on confrontait n'importe quel précepte de la doctrine du Christ avec les sciences humaines ou une doctrine enseignée par la religion des hommes : la volonté des hommes prévaudra sur la volonté de Dieu. Vous comprenez maintenant ce que je veux dire ? Et ne venez pas me dire que « la voix du peuple c'est la voix de Dieu. Car, ça c'est de la philosophie ancienne. Et, aucun homme honnête ne peut tomber dans ce piège-là.

Ce n'est pas vrai que d'affirmer que **la loi de Dieu n'interdit pas les boissons alcooliques parce que Noé (homme de Dieu) en bu, et Lot aussi**. Mais ce qu'il leur arriva est plutôt la preuve irréfutable qu'ils étaient tous des hommes de la même nature que nous; comme le dit aussi une autre écriture au sujet du prophète Elie (Ja.5 :17). Et, qui dit « nature » parle de la chair et toutes ses faiblesses. Or, c'est d'ici que naissent les passions et désirs du péché. Car, c'est par la seule **grâce divine** que Noé fut sauvé (Gen.6 :8)... et Lot aussi, parent d'Abraham (Gen.19 :29). Que dirions-nous donc ? Buvons et enivrons-nous comme Noé et Lot l'ont fait, car nous sommes sous la grâce ? Loin de là ! Et, puisque nous en sommes aux prétextes, pourquoi ne tuons-nous pas aussi les maris d'autrui pour rester avec leur femme, comme le fit David ? Ou dirions-nous que Dieu n'est pas contre l'idolâtrie, seulement parce que Salomon, l'homme qu'Il a aimé et à qui Il a donné intelligence, sagesse et richesse a dans sa vieillesse incliné son cœur vers d'autres dieux ? Car, c'est là où peut mener telle logique : à l'imitation, non des vertus, mais des fautes évidentes commises par des hommes de Dieu dans le passé. Mais la Bible dit :

« En sorte que vous ne vous relâchiez point, et que vous imitez ceux qui, par la FOI et la PERSEVERANCE, héritent des promesses ». (Heb.6.12)

Foi et persévérance. Voilà donc ce que nous devons imiter des hommes de Dieu. Pas dans les choses qu'ils ont bronchés. En nous rappelant toujours qu'ils étaient des hommes de la même nature que nous. Et que, comme homme, nous bronchons tous de plusieurs manières ; comme il est écrit (Ja.3 :2).

Pour ceux-là qui comprennent le langage de Dieu, le **levain** dans la loi étant à peine une figure de tout ce qui stimule, émule et foment le péché ; comme cela nous est confirmé par l'accomplissement des temps (Mat.16 :11,12 ; Mc.8 :15-18 ; Lc.12 :1 ; 1Cor.5 :6-8 ; Gal.5 :9). Ceci étant ainsi, comment un prédicateur peut par l'Esprit de Dieu dire aux gens que les boissons fermentées ne sont pas interdites dans la Loi de Dieu ? Et, pis encore, affirmer que Dieu encourage les gens à consommer des boissons alcooliques.

Nous savons que la loi a justement été donnée à cause de la transgression. Transgression de quoi ? De la Parole de Dieu. Par qui ? Par les enfants d'Israël, bien sûr. Détrompez-vous donc en pensant que s'il y a une pratique qui caractérisait les enfants d'Israël (telle la consommation des boissons fermentées et

alcoolisées), elle doit être forcément bonne et approuvée par Dieu. Non ! Contre cette tendance de la « judaïsation » des appelés de Dieu parmi les nations, nous voulons rappeler ce que dit l'écriture de Rom.9 :6-8:

*« 6...Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israël, 7et, pour être la postérité d'Abraham, ils ne sont pas tous ses enfants; mais il est dit: En Isaac sera nommée pour toi une postérité, 8 c'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais **que ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité.** »*

Je crois sincèrement, comme l'a affirmé Le Seigneur Jésus-Christ, que « le salut vient des juifs ». Oui ! Mais seulement en ce qui touche l'**adoption**, la **gloire**, les **alliances**, la **loi**, le **culte** du vrai Dieu, les **promesses**, et les **patriarches**, et **Le Christ** qui y est issu, selon la chair (Rom.9 :5). Mais, non pas en ce qui concerne leur nature : habitudes, traditions et coutumes. Car, c'est justement à cause de cela qu'ils ont rejeté Le Christ, et sont tombés dans l'endurcissement (Mat.15 :3-9 ; Mc7 :6-13 ; Rom.9 :27,29-32 ; 10 :19,21). Donc, ne buvez pas du vin sous prétexte que les juifs ou hébreux en buvaient et que Dieu tolérait cela. N'oubliez pas que parmi eux, il y avait des hommes pieux, mais aussi des impies. Voilà !

4. Jésus et la fréquentation des publicains et gens de mauvaise vie

Il est vrai que Jésus a mangé et bu avec des gens de mauvaises vies ; mais ce n'est pas vrai que de tirer des conclusions précipitées et des fois irréfléchis, comme l'a fait un autre enseignant que j'ai lu sur le web, qui, citant Mat.9 :10-17 ; 11 :19 ; Mc.2 :15-16 ; affirme :

*« Ce texte confirme que **Christ se mettait à table et qu'il était avec des publicains. Nous voyons qu'il a bu du vin avec eux.** Suggérer que Christ ait bu du jus de raisin tandis que les publicains et les pécheurs ont bu du vin au sens normal, et que, malgré cela, il a été condamné, parce qu'il a bu avec eux, est risible ».*

N'oublions surtout pas que, lorsqu'Il fut questionné sur Sa fréquentation des pécheurs, Le Seigneur Jésus dans Sa réponse, caractérisa Sa relation avec eux : à celle d'un **médecin** avec des **malades**. Que ferait un bon médecin au milieu des malades ? Se laissera-t-il contaminer ou infecter par le virus de ses patients ? Bien sûr que non ! La bonne attitude serait de les côtoyer et combattre jusqu'à complète guérison ces infirmités ; tout en ayant soin de ne pas se laisser infecter par l'épidémie qu'il est venu combattre. Voilà ce que Le Seigneur Jésus faisait au milieu de ces gens de mauvaise vie. Apprenez donc ce qui est écrit au sujet de ce Souverain-sacrificateur qui : *« ... a été tenté comme nous en toutes choses, SANS COMMETTRE DE PECHE ».* (Heb.4 :15) Ne vous laissez donc pas séduire !

J'ai lu attentivement, moi aussi, ces textes dans toutes les versions et traductions qui me sont tombées sous les bras, **je n'ai trouvé nulle part où cela est écrit** : « Jésus a bu du **vin alcoolisé** avec eux ». Il est plutôt écrit : « Il a mangé et bu » avec eux. Ce sont plutôt les pharisiens qui l'on surnommé de « mangeur et buveur ». Mais, nous savons que c'était de la calomnie ; exactement comme pour Jean Baptiste qu'ils disaient avoir un démon. Car, nous savons fort

bien que, que ce soit dans le cas de Jésus ou de Jean Baptiste, les choses ne se sont pas passées ainsi.

« Boire » ne signifie pas nécessairement « consommer de l'alcool ». Et, quand bien-même ces gens de mauvaise vie qui partageaient avec Lui la même table pouvaient boire du vin alcoolisé, il n'est pas obligatoire que Jésus ait consommé exactement la même chose qu'eux: c'est une suggestion. Or, nous ne pouvons pas partir d'un principe philosophique basé sur le syllogisme pour rétablir la Vérité de Dieu dans Son Eglise.

En ce qui me concerne, j'ai été plusieurs fois invité dans des fêtes mondaines, au milieu de ceux de ma famille, amis et connaissances qui n'obéissent pas à l'Evangile. N'étant pas moi-même un extrémiste religieux mais plutôt disciple du Christ, je me suis assis à la même table qu'eux, dans une discothèque ou restaurant, taverne ou salle des fêtes jouant de la musique mondaine, j'ai mangé et bu avec eux. Cependant **je n'ai JAMAIS consommé de l'alcool comme eux**. Vous comprenez cela? J'ai des fois été moi-même critiqué et calomnié par ces extrémistes « pharisiens du temps nouveau » qui ne comprenaient, ni n'acceptaient qu'un « serviteur de Dieu » puisse avoir des telles fréquentations. Cependant, assis à la même table, mangeant et buvant avec eux, je me suis limité à consommer dans les limites de la liberté que me concède la Parole de Dieu. Pas au-delà ! Et je sais que bien d'autres enfants de Dieu le font aussi.

N'est-ce pas plutôt risible (c'est ma façon de voir les choses), que ce prédicateur puisse tirer des conclusions sur base du syllogisme. Aussi ce syllogisme que vous voulez parfait, du genre: a) les publicains étaient des buveurs de vins alcoolisés; b) or Jésus buvait avec eux; c) donc Jésus était un buveur de vins alcoolisés; n'est rien d'autre qu'un raisonnement philosophique et très suggestif. Malheureusement, tous ces discours sur base de la sagesse humaine peuvent être beaux et très convaincants ; mais cependant incapables de vous conduire à la connaissance de la Vérité de la Parole ; qui ne peut être enseigné que par celui qui a « la pensée du Christ » ; comme il est écrit en (1Cor.2 :13-15):

« 13 Et nous en parlons, non avec des discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, employant un langage spirituel pour les choses spirituelles. 14 Mais l'homme animal ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge. 15 L'homme spirituel, au contraire, juge de tout, et il n'est lui-même jugé par personne. 16 Car Qui a connu la pensée du Seigneur, Pour l'instruire? Or nous, nous avons la pensée de Christ. »

Jésus, l'Homme spirituel par excellence, juge de tout ; cependant, il vous est impossible de Le juger, vous, en parlant comme vous le faites : à la manière des hommes. Affirmer que Le Seigneur Jésus consommait des boissons alcooliques, seulement parce que la Bible dit qu'Il mangeait et buvait avec des publicains et des gens de mauvaises vies, est tout simplement hasardeux et audacieux de la part d'un prédicateur ou enseignant qui utilise sa liberté de prêcher pour entraîner bien des âmes dans une hérésie. C'est la même chose que d'affirmer : Rahab de Jéricho était une prostituée ; or les deux espions de Josué entrèrent dans sa maison et y couchèrent ; donc ces deux hommes se sont prostitués avec elle.

Ceci prouve que les approches philosophiques, théologiques et autres raisonnements intellectuels humains ne peuvent refléter la Vérité de Dieu qui, elle, ne s'encadre pas dans la logique de ces raisonnements ; mais se perçoit plutôt par la **foi** que Dieu donne à ceux qu'Il veut amener au salut. Et douter qu'il pouvait

être à table et boire du « Tirosh » c'est-à-dire, du « suc de raisins » non-fermenté, alors que les autres buvaient la même boisson des raisins, mais alcoolisée ou fermentée, est une claire démonstration de manque d'honnêteté ; à la foi suggestive et piétinante en ce qui touche la doctrine de l'Église du Christ qui est « selon la piété ». Or, voici ce que la Bible dit à propos en 1Tim.6 :3-5:

« 3 Si quelqu'un enseigne de fausses doctrines, et ne s'attache pas aux saines paroles de notre Seigneur Jésus Christ et à la doctrine qui est selon la piété, 4 il est enflé d'orgueil, il ne sait rien, et il a la maladie des questions oiseuses et des disputes de mots, d'où naissent l'envie, les querelles, les calomnies, les mauvais soupçons, 5 les vaines discussions d'hommes corrompus d'entendement, privés de la vérité... »

Aussi, je le répète : Combien des fois ne suis-je pas moi-même entré dans une cafétéria ; ou au cours de mes voyages par route, dans une de ces stations-services fréquentée par des alcooliques, pour prendre un café et repartir. Quoi donc? **J'ai bu avec eux, mais je n'ai pas bu la même chose qu'eux.** Combien des fois n'avons-nous pas fréquentés des restaurants, supermarchés ou marchés, etc., en même temps que les gens de mauvaises vies. Nous avons fait nos achats ensemble avec eux, cependant nous n'avons pas acheté la même chose qu'eux. Voilà la différence ! Pourtant plausible.

Maintenant... quand un prédicateur affirme et défend que : « Christ a bu des boissons alcoolisées avec des publicains et que ceux-ci ont été sauvés et ont fait partie de l'église primitive », c'est faux et dangereux. Car, les gens qui entendent de telles prédications peuvent avoir la perception erronée, comme quoi: le simple fait de "fréquenter" Jésus (ou quelque autre serviteur de Dieu aujourd'hui) peut produire le salut. Si ces gens furent sauvés, ce n'est pas parce qu'ils mangèrent et burent avec Jésus, à la même table ; mais plutôt parce qu'ils reçurent la Parole et crurent au salut que Dieu avait préparé en Jésus-Christ. Souvenez-vous que ces mêmes publicains et gens de mauvaise vie avaient déjà cru en la prédication de Jean-Baptiste (Lc.7 :29) qui, cependant, n'a pourtant ni bu, ni mangé avec eux.

Maintenant, ne venez pas me dire qu'ils étaient des gens de mauvaise vie avant et après leur conversion. Car, la vie du Christ dans les gens de mauvaise vie que nous étions (**tous**) autrefois, a produit une nouvelle vie en nous. Nous amenant ainsi à pratiquer les œuvres que Dieu a préparé d'avance pour que nous puissions les accomplir et servir à la louange de Sa gloire, selon qu'il est écrit : « Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus Christ pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous les pratiquions. » (Eph.2.10)

Souvenez-vous aussi et surtout de la prédication de Pierre à la Pentecôte, et comprenez que **toute personne de mauvaise vie doit passer par la REPENTANCE et puis expérimenter la CONVERSION qui opère une nouvelle naissance...** une nouvelle vie, où les choses anciennes laissent la place aux choses nouvelles (2 Cor. 5:17). Il ne vous est jamais arrivé de penser que cette mauvaise habitude de vous enivrer fasse aussi partie des choses anciennes dont vous devez vous débarrasser par la connaissance de la Vérité? Et que la repentance **ne suggère pas**, mais **implique** plutôt LE RENONCEMENT AUX ŒUVRES MORTES? Car tout celui qui croit à l'Évangile du Christ, ayant été appelé à devenir Son « disciple » doit être enseigné (Mat.18:20) : « et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit » ; et amené à la perfection (Eph.4 :11,12) : « Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, 12 pour le perfectionnement des saints... ». Enseigné non pas selon la

sagesse et intelligence des hommes car, la chair ne sert de rien ; mais plutôt par l'Esprit de la révélation qui vivifie l'Écriture.

Souvenez-vous de ce qui est écrit : « *Tout est permis, mais tout n'est pas utile; tout est permis, mais tout n'édifie pas.* » (1Cor.10 :23). Aussi nous ne nous laissons asservir par rien... ni même le vin. Et nous ne faisons pas de notre liberté une occasion de vivre dans le péché. Car, selon Eph. 5:18 ; **il y a de la débauche dans le vin enivrant.** Voici ce que dit la vraie Parole de Dieu.

Jésus n'a-t-il pas dit au Père: « *Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les préserver du mal* » ? (Jn.17 :15) Et croyez-moi vous tous qui êtes appelés à être saints: la consommation des boissons alcooliques et enivrantes est un mal. Puisse Dieu en préserver tous ceux qui L'aiment. N'est-il pas écrit: "*Abstenez-vs de toute espèce de mal*" ? (1Thes.5 :22). Qui peut avoir le Saint-Esprit et nier en même temps que les boissons alcooliques (donc enivrantes) produisent le mal? Or, c'est par ses fruits qu'on reconnaît un arbre. Et, comme nous l'a si bien enseigné Le Maître : ou l'arbre est bon et ses fruits sont bons ; ou il est mauvais et ses fruits sont mauvais. Ceci s'applique aussi, croyez-moi, au vin et autres boissons fortes et enivrantes. Mais, si la religion de ton cœur (ta conscience donc) ne t'interdit pas de consommer ces boissons alcooliques, alors bois... bois... bois... mais cela ne veut pour autant pas dire que Dieu t'approuve.

Ne confondez pas la « permission » de la « volonté parfaite » de Dieu. Lisez plutôt et comprenez Eccl.11 :9 (12:1) : « *Jeune homme, réjouis-toi dans ta jeunesse, livre ton cœur à la joie pendant les jours de ta jeunesse, marche dans les voies de ton cœur et selon les regards de tes yeux; mais sache que pour tout cela Dieu t'appellera en jugement.* » En Apoc.22:11,12 : il est écrit: « *Que celui qui est injuste soit encore injuste, que celui qui est souillé se souille encore ; et que le juste pratique encore la justice, et que celui qui est saint se sanctifie encore. Voici, je viens bientôt, et ma rétribution est avec moi, pour rendre à chacun selon ce qu'est son œuvre.* ». Que dirons-nous à l'égard de ces choses ? Que Dieu approuve toutes les voies de l'homme qui livre son cœur à la joie ; et marche selon cœur et les regards de ses yeux ? Affirmerons-nous que Dieu tolère l'injustice et la souillure ; au même point que la justice et la sainteté ? Loin de là ! Comprenons donc que la permission divine est là ; chacun fait le choix qui lui plaît dans la vie ; cependant **il en répondra devant Dieu.** Ce n'est donc pas à nous de juger ceux qui font ces choses. Car, le **jugement a été déjà prononcé !** Et, c'est ce que bien des gens qui font des choses qui déplaisent à Dieu, semblent ignorer.

Toutefois, cela ne veut nullement dire que si nous ne jugeons pas ces gens-là, donc nous tolérons les choses qu'ils font. Non! Nous condamnons plutôt (selon ce qui est écrit) LES OEUVRES INFRUCTUEUSES DES TENEBRES. La consommation de ces boissons enivrantes fait partie de ces œuvres-là. Poserons-nous de nouveau le fondement de renoncement aux œuvres mortes ? Non ! Car, ayant été enseignés dès le commencement au sujet de ces premiers rudiments des oracles de Dieu, par l'Esprit du Christ en nous, nous avons l'expérience de la parole de justice ; et sommes de ceux-là dont le jugement est exercé par l'usage à discerner ce qui est bon et ce qui est mal. Nous ne sommes pas de ceux-là qui s'alimentent encore du lait ; mais plutôt de la nourriture solide ; tendant désormais vers ce qui est parfait. (Heb.5 :12-14 ; 6 :1,2). Et les boissons alcooliques ou enivrantes ne font catégoriquement pas partie de la perfection.

5. Les offrandes des boissons dans la loi

Une chose est affirmer que les boissons fortes et le vin étaient prescrits dans la loi comme OFFRANDE DE LIBATION ; et une autre, que la loi en autorisait la consommation.

Certains prédicateurs poussent le zèle jusqu'à affirmer catégoriquement que : « la loi autorise n'importe quelle forme de boisson alcoolisée et pas seulement le vin », brandissant pour appui les écritures de l'ancien testament, comme celle de Deut.14 :22-26, où on lit, notamment au v.26 : « Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, **du vin et des liqueurs fortes**, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille » ; ou en No.28 :7, où on lit : « La libation sera d'un quart de hin pour chaque agneau: c'est dans le lieu saint que tu feras la **libation de vin** à l'Éternel. » ; et bien d'autres encore... pour justifier la consommation d'alcool parmi les chrétiens dans l'Église.

Soyons prudents, chers frères ! N'est-il pas dit : « *qu'il n'y ait pas beaucoup qui enseignent, car nous serons sévèrement jugés* » (Ja.3 :1)? Aussi, je le répète, une chose est affirmer que le vin et les liqueurs fortes faisaient partie de l'offrande de « libation » à l'Éternel dans le tabernacle ancien, comme le prouvent notamment ces écritures ci-haut; et une autre que d'enseigner que les gens pouvaient consommer du vin et des liqueurs fortes dans la présence de Dieu.

Ceci arrive, lorsque nous lisons sans discernement et que le Saint-Esprit n'est pas là pour nous conduire dans toute la Vérité. Car, en Deut.14 :22-26, il convient distinguer l'homme qui vient avec ses dîmes devant de l'Éternel. Dîmes de quoi ? Du **blé**, du **moût** (mieux traduit en anglais « new wine » c'est-à-dire : « vin nouveau » et donc pas « boissons fortes ») et de **l'huile** ; ainsi que les **premiers-nés** du gros et du menu bétail. Nous voyons donc que la Loi de Dieu ne prélevait pas la dîme du vin alcoolisé, boissons fortes ou fermentées ; mais plutôt du moût (tirosh) ou vin nouveau que l'on trouve dans la grappe des raisins (Es.65 :8, souvenez-vous-en).

Mais si le chemin était trop long entre le lieu de la récolte et le lieu indiqué par le Seigneur pour faire habiter Son Nom ; étant incapable à cause de la distance d'amener ces produits au lieu indiqué par Dieu, alors l'adorateur vendait tous les produits de ses dîmes et avec cet argent, il achetait (prêtez attention au verset 26) **d'abord** tout ce qu'il désirait : des bœufs, des brebis, du vin et des liqueurs fortes, et tout ce qui lui ferait plaisir. Et, **ensuite** il mangeait dans la présence de Dieu, lui et toute sa famille.

Il est vrai que les différentes traductions que j'ai lues, présentent certaines nuances : certaines bibles traduisent « tu **donneras** l'argent pour tout ce que tu désireras » ; alors que d'autres soulignent : « tu **achèteras** avec l'argent ». Mais, souvenez-vous avant tout de ces paroles du Seigneur, lorsqu'Il dit : « *C'est l'esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien...* » (Jn.6 :63) ; ou encore de ceux de Son apôtre Paul : « *la lettre tue, mais l'esprit vivifie.* » (2Cor.3 :6). Oui, les paroles de Dieu sont esprit et vie. Et, les écritures ne peuvent être rendues compréhensibles que par la

prédication du Saint-Esprit envoyé du ciel sur ceux qui annoncent le vrai Evangile (1Pi.1 :11,12).

Aussi, pour ne pas tomber dans des interprétations particulières de Deut.14 :22-26, nous devons donc nous poser la question suivante : à qui est destiné les dîmes ou l'argent échangé contre les dîmes ? À l'homme ou à Dieu ? Si ces choses appartenaient à l'homme, comment expliquerez-vous maintenant l'Ecriture de Mal.3 : 7 à 10 ? Donc, si les bœufs, les brebis appartenaient au culte à l'Eternel, pourquoi maintenant les vins et boissons fortes doivent être destinés à l'homme pour être consommé ? De combien des bœufs et brebis une seule famille aurait-elle besoin d'acheter pour manger au jour où elle présentait ses dîmes devant l'Eternel ? En vérité : *les bœufs, les brebis, le vin et les liqueurs fortes* étaient destinés aux **holocaustes**, aux **sacrifices**, aux **offrandes** et aux **libations**. Tout le chapitre de *Nombres 29* en fait foi.

Et, comme Dieu aime celui qui donne avec joie (2Cor.9 :7), le peuple qui venait adorer Dieu avec leurs biens, achetait aussi tout ce que leur cœur désirait, mangeait et se réjouissait devant l'Eternel. Voilà la Vérité !

C'est vrai qu'à cette époque-là, c'est dans le lieu saint qu'on faisait une offrande de « libation » de vin ou boisson forte à l'Eternel. Mais, comme je l'ai déjà dit plus haut, c'est une question de linguistique et de son évolution tout au long des siècles. L'étymologie de ce mot en grec vient de « libare » qui signifie « *verser, répandre* ». Alors que les dictionnaires français *modernes* traduisent familièrement au figuré « libation » par « boire » ; donnant ainsi un double sens à ce mot :

- 1) « Action de répandre du vin ou un autre liquide en l'honneur d'une divinité »
- 2) « fait d'absorber de l'alcool de façon abondante et répétée », « boire beaucoup de vin » par plaisir plus que par besoin (source : dictionnaires et encyclopédies)

Donc, aujourd'hui « libation » se traduit familièrement par : « Beuverie abondante, avec réjouissance », « débauchée ». Voilà !

Je crois donc que c'est cette mauvaise interprétation qui a transformé la « libation » destinée au culte à L'Eternel, en une libation destinée au plaisir de l'homme. Donc, à l'appétit pour la « beuverie abondante » dans les « réjouissances » de ces religieux chrétiens. C'est cette confusion qui a corrompu l'entendement de bien des gens, et a entraîné ces prédicateurs dans l'erreur !

Parce que, à entendre parler ces prédicateurs qui défendent la consommation des boissons alcooliques en cherchant une justification dans la loi touchant la « libation », nous avons la nette impression qu'ils sont tombés dans le piège des cultes païens ; associant et confondant ce qui se faisait là, de ce qui est prescrit dans la Loi du Dieu d'Israël. Car, si dans les cérémonies païennes de l'antiquité, la libation consistait à goûter ou boire du vin ou un autre liquide avant de le répandre en l'honneur d'une divinité ; dans la Loi touchant le culte du peuple d'Israël, il n'en était pas ainsi.

Premièrement : parce que dans le culte du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, il n'appartenait pas à n'importe qui de présenter sa propre offrande de libation ou de sacrifier seul à l'Eternel. C'était plutôt une tâche exclusive du sacrificateur, que d'offrir à Dieu tout ce que le peuple apportait ; en accord avec tout ce qui était prescrit.

De deux : dans le culte du Dieu-vivant, le sacrificateur ne pouvait, d'aucune manière, consommer ni vin, ni boissons fortes dans le sanctuaire ; donc dans la présence de Dieu (ce qui serait en grave contradiction contre ce qui est prescrit en Lev.10 :9), mais répandait (ou aspergeait) plutôt ces boissons à l'autel.

La version anglaise plus expressive traduit « libation » par « drink-offering » ; donc : « une offrande de boisson ». Ceci dit, à part l'holocauste perpétuel, les enfants d'Israël apportaient ou offraient l'animal pour le sacrifice d'expiation devant l'Eternel, l'offrande ainsi que les libations qui s'y joignaient, **d'après les règles établies** (No.28 :15 ; 29 :1-39). Et, la libation pouvait être du vin ou boisson forte ; et dans certains cas, de l'huile (Gen.35 :14).

Cependant, à vous qui vous attachez encore à ces ordonnances de la Loi ; recherchant dans ces choses une justification pour se livrer à la « beuverie », qu'il me soit permis de vous rappeler ce qui est écrit : « ...le chemin du lieu très saint n'était pas encore ouvert, tant que le premier tabernacle subsistait. 9 C'est une figure pour le temps actuel, où l'on présente des offrandes et des sacrifices qui ne peuvent rendre parfait sous le rapport de la conscience celui qui rend ce culte, 10 et qui, avec les aliments, les boissons et les divers ablutions, étaient des ordonnances charnelles imposées seulement JUSQU'A UNE EPOQUE DE REFORMATION ». (Heb.9 :8-10)

Aussi, il est de la plus haute importance, que de savoir discerner l'heure dans laquelle nous vivons et ses promesses. Et, comme l'affirme aussi l'écriture de Col.2 :17, en ce qui concerne les règles établies ou ordonnances du culte du Dieu vivant, ne vous attachez, ni ne recherchez pas une loi de justification dans ce que nous venons de lire en Deutéronome 14 ou Nombres 28, car : «*c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ* ».

Et, si l'ombre des choses à venir s'appliquait à rechercher la perfection de l'homme pécheur ; à combien plus forte raison, le corps (église) qui est en Christ doit être beaucoup plus parfait. Ayant été purifié sous le rapport de la conscience. Que celui qui a de l'intelligence comprenne ce que je viens de dire!

6. L'époque de la reformation ou du redressement

C'est le temps où toutes ces choses sont amenées à la perfection ou restaurées. C'est l'époque où l'ombre laisse la place au corps ; et les choses qu'on voyait en figures laissent la place aux véritables qui sont spirituelles, et appartiennent au tabernacle céleste. Je parle, de cette époque où le culte de Dieu est établi selon une ordonnance nouvelle et beaucoup plus parfaite : « *Christ est venu comme souverain sacrificateur des biens à venir; il a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'est pas de cette création* » (He.9 :11). Lisez donc les chapitres 9 et 10 de l'épître aux Hébreux, et comprenez ce qui nous est révélé par le Saint-Esprit.

Nous comprenons donc que toutes ces choses qu'on donnait en Deutéronome 14, Nombres 28 et 29, et dans d'autres écritures encore... ne pouvaient rendre parfait **sous le rapport de la conscience** celui qui rendait ou cherche encore, de nos jours, à s'identifier à ce culte. A quoi aurait donc servi la

Loi ? Elle a joué le rôle d'un pédagogue et nous a gardés, jusqu'à ce que la grâce soit manifestée pour apporter le salut aux hommes :

« *Avant que la foi vînt, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée. Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi.* » (Gal.3 :23,24)

« *Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée.* » (Ti.2 :11)

Aussi, dans la nouvelle alliance, Jésus-Christ s'offrit pour notre rédemption. Et, Son œuvre accomplie, Le Seigneur donna à tous les rachetés **le sceau de la rédemption** : Le Saint-Esprit.

« *En lui vous aussi, après avoir entendu la parole de la vérité, l'Évangile de votre salut, en lui vous avez cru et vous avez été scellés du Saint Esprit qui avait été promis, lequel est un gage de notre héritage, pour la rédemption de ceux que Dieu s'est acquis, à la louange de sa gloire.* » (Eph.1.13, 14)

Dieu nous ayant acquis pour servir à la louange de Sa gloire; c'est Le Saint-Esprit en nous qui nous rend donc parfaits devant Dieu, sous le rapport de la conscience. Et **la consommation de ces boissons alcoolisées et enivrantes** est (comme tout péché d'ailleurs) **une question de conscience**. Le Seigneur n'a-t-Il pas dit en Jn.14 :17: « *Le Saint-Esprit convaincra le monde du péché, de la justice et du jugement* » ? C'est l'Esprit de Dieu rendant témoignage à notre esprit ; exerçant ainsi notre jugement par l'usage à discerner ce qui est bon et ce qui est mal. Voilà pourquoi, il est écrit : « *N'attristez pas le Saint Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption.* » (Eph.4.30)

Ces faux docteurs libertins ont tordus le sens de certaines paroles des écritures, pour leur propre ruine et la ruine de ceux qui les écoutent. Notamment en 1Cor.10 :29,30, où nous lisons :

« *Pourquoi, en effet, ma liberté serait-elle jugée par une conscience étrangère? Si je mange avec actions de grâces, pourquoi serais-je blâmé au sujet d'une chose dont je rends grâces?* » ;

Ou encore, 1Tim.4 :3,4:

« *prescrivant... de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour qu'ils soient pris avec actions de grâces par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité. Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces* »

Oh oui ! « *Tout est bon pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces* », disent-ils. Alors, avec actions de grâce on peut consommer de la boisson alcoolisée et des liqueurs fortes. Et pourquoi ne pas fumer de la cigarette, du chanvre ; consommer de la cocaïne ou de la marijuana, et des choses semblables à celles-ci, avec actions de grâce aussi? Quelle perversion ! Vous lisez mal, mes frères ! Car, dans l'écriture de 1Cor.10, si vous ne vous arrêtez pas au v. 30, vous verrez tout de suite dans le verset suivant, ceci : « *Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu* ». Ne pouvez-vous donc pas comprendre que ce que vous mangez ou buvez, vous ne le faites pas pour votre propre gloire ; mais que tout ce que vous faites dans ce sens-là, doit rendre gloire à Dieu ?

Par ailleurs, il est important que nous prenions garde à la manière dont nous lisons et entendons, car il est écrit : « *Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté* ». Ne confondez donc pas « ce que Dieu a créé », de ce que « l'homme a transformé ». C'est le cas de ces boissons fermentées et alcoolisées dans lesquelles, le sucre « créé » des fruits par Dieu est transformé en alcool par la

volonté de l'homme ; pour provoquer intentionnellement ou délibérément l'état d'ivresse auprès de ceux-là qui recherchent les émotions fortes et sensations d'adrénaline. Y a-t-il dans cette génération un homme intelligent pour comprendre cela ?

Et comme dit l'Écclésiaste : « *Seulement voici ce que j'ai trouvé, c'est que Dieu a fait les hommes droits; mais ils ont cherché beaucoup de détours.* » (Eccl.7.29)

Voici pourquoi, il est mis l'accent en 1Tim.4 :3 sur les actions de grâce faites « *par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité* ». Donc, quand bien-même il y aurait un **infidèle** (donc celui qui vit délibérément dans le péché) qui présume connaître ce qu'il entend comme « vérité » et rende des actions de grâce ; de telles prières ne sont pas agréées par Dieu (lisez Esaïe 59, et comprenez ce qui y est écrit).

Abusez donc comme vous le voudrez de votre liberté pour consommer de l'alcool, selon le désir de votre cœur et de vos yeux. Souvenez-vous que tout vous est permis ; même la souillure et l'injustice. Mais, n'oubliez surtout pas que la permission de Dieu ne traduit pas toujours Sa volonté parfaite (même s'Il peut – s'Il le désire – faire concourir même les mauvaises choses à l'accomplissement de Sa volonté). Sachez plutôt qu'un jour nous rendrons, tous, compte de tout ce que nous faisons dans ce corps.

Toutefois, de Ses élus, il est dit : « *En lui (Jésus-Christ) Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irrépréhensibles devant lui* » (Eph.1:4)

7. Les sacrificateurs et la consommation du vin et autres boissons enivrantes

Et, peu importe ce qui est enseigné aujourd'hui au sujet du « vin dans la Bible », la raison fondamentale qui doit nous tenir à l'écart de consommation du vin et autres boissons alcoolisées c'est justement l'interdiction faite **aux sacrificateurs appelés à entrer dans la tente d'assignation** (c'est-à-dire : dans la présence de Dieu)

*Lev.10.8-12 : 8. L'Éternel parla à Aaron, et dit: 9 Tu ne boiras ni vin, ni boisson enivrante, toi et tes fils avec toi, lorsque vous **entrerez dans la tente d'assignation**, de peur que vous ne mouriez: ce sera une loi perpétuelle parmi vos descendants, 10 afin que vous puissiez **distinguer** ce qui est saint de ce qui est profane, ce qui est impur de ce qui est pur, 11 et enseigner aux enfants d'Israël toutes les lois que l'Éternel leur a données par Moïse. »*

Nous avons longuement parlé de la prescription du vin et boisson forte pour les libations à l'autel, par les sacrificateurs. Et je sais que tous ceux qui sont de Dieu ont reçu cette connaissance. Cependant, si vous êtes intelligents, vous comprendrez à la lecture d'Ex.3 :1-10 que, si dans le **lieu saint** ou **sanctuaire** on offrait des libations des boissons au Seigneur ; il n'en était toutefois pas ainsi dans le **lieu très saint** ou le **Saint des saints**, en face du voile qui était devant l'arche du témoignage, en face du propitiatoire qui était sur le témoignage, et où Le Seigneur se rencontrait avec Moïse. Dans ce lieu, où dans l'ancien tabernacle, le souverain-sacrificateur entrait une seule fois par an, il n'y avait que l'**autel des parfums** ; non des sacrifices (Heb.9 :3,4 et 6,7). Et, sur cet autel donc, on n'offrait

ni parfum étranger, ni holocauste, ni offrande, et **on n'y répandait aucune libation**. Ceci est une figure pour les temps actuels, où nous sortons du sanctuaire, non pas pour rétrograder au parvis (pour ceux-là qui comprennent ces choses) ; mais pour avancer vers la perfection et adorer dans le Saint des saints ; devant le propitiatoire, dans la présence de Dieu où Jésus-Christ, notre Souverain-Sacrificateur nous a précédé. Ayant inaugurée pour nous au travers du voile, c'est-à-dire, de Sa chair, une route nouvelle et vivante, pour que nous puissions y entrer nous aussi (Heb.10 :19-22). Ici, où nous nous approchons pour lui offrir sans cesse un sacrifice de louange à Dieu : le fruit de nos lèvres confessant Son Nom (Heb.13 :15) ; « avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, les cœurs purifiés d'une mauvaise conscience », selon qu'il est écrit. Car, le parfum ou l'encens représentent les prières des saints (non des impies). Voici donc l'autel d'où nous nous sommes approchés aujourd'hui. Ici, pas de libations ! Seulement les prières... et les prières des saints ! (Apoc.5 :8 ; 8 :3,4)

« Ne vous laissez pas entraîner par des doctrines diverses et étrangères; car il est bon que le cœur soit affermi par la grâce, et non par des aliments (nourritures et boissons) qui n'ont servi de rien à ceux qui s'y sont attachés. Nous avons un autel dont ceux qui font le service au tabernacle n'ont pas le pouvoir de manger. (Heb.13 :9,10)

Et des enseignements du Christ, je veux que les élus de Dieu (ces saints qui sont appelés à se sanctifier encore - Apoc. 22:11) comprennent d'abord que nous sommes déjà en plein dans ce temps que la bible qualifie d'« époque de reformation ». C'est-à-dire le « temps du redressement » dans lequel toutes choses doivent être restaurées. Ensuite, qu'ils arrivent à discerner les deux dispensations du Saint-Esprit qui caractérisent ce temps du « redressement »; à travers l'écriture de Jn.14 :17 :

« L'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point et ne le connaît point; mais vous, vous le connaissez, car il demeure AVEC VOUS, et il sera EN VOUS. »

1. Le Saint-Esprit manifesté dans « EMMANUEL » (Dieu avec nous) : C'est ici où l'Esprit de Vérité « demeure avec vous ». Car, Dieu était en Jésus-Christ réconciliant le monde avec Lui-même ; dans ce corps qui Lui servait de temple. Et si Jésus est venu vraiment accomplir toute la Loi de Dieu, Il ne pouvait « alcooliser » Son corps, qui était un véritable tabernacle vivant de la plénitude divine incarnée. Or, il est impossible que ce Jésus, qu'on appelle Le Christ, ait pu ignorer qu'Il était Sacrificateur du Dieu vivant.

Il n'avait pas besoin d'entrer dans une tente d'assignation ; car **IL était Lui-même cette tente d'assignation** ; le lieu où Dieu avait fait reposer Son Nom (pour ceux qui ont de l'intelligence pour comprendre ces choses). Il savait de Lui-même ce qui était saint et ce qui était profane ; ce qui était pur et ce qui ne l'était pas ; et mieux que Lui, on ne pourrait trouver un plus Grand Docteur de tous les préceptes divins; comme cela est exigée en Lev.9 :10,11. Car en Lui, nous sommes tous enseignés de Dieu comme l'affirme l'Écriture :

« Il est écrit dans les prophètes: Ils seront tous enseignés de Dieu. Ainsi quiconque a entendu le Père et a reçu son enseignement VIENT A MOI. » (Jn.6.45)

En affirmant aux disciples que Le Saint-Esprit, Esprit de Vérité, « demeure avec vous », Il attestait qu'Il était Lui-même : **le Saint-Esprit dans un corps humain**.

Alors je ne vois pas comment quelqu'un qui eut soin d'accomplir toute la justice de Dieu, se mettrait à table avec des injustes à la recherche du salut pour se vautrer dans la débauche avec eux ; contre la Loi de Dieu qu'Il est venu accomplir.

Voici pourquoi je dis : **Il a bu avec eux, mais Il n'a pas bu la même chose qu'eux.** Non ! Malheur à vous qui, à cause du vice et de la corruption qui a triomphé de vous, êtes de nouveau retournés dans la boue d'où vous avez été tirés et lavés. Parce que vous vous efforcez maintenant à présenter Christ au monde comme un libertin, pour justifier votre propre dissolution. Christ serait-Il devenu un ministre de péché ? Loin de là ! Et je sais que votre propre conscience (comme la nôtre d'ailleurs) confesse que Christ, dans les jours de Sa chair, ne s'est pas rendu coupable de transgression.

Ne sommes-nous pas en présence du même esprit qui animait les pharisiens qui calomniaient Jésus, et l'appelaient « buveur de vin » ? Seul celui qui a déjà été une fois victime de la calomnie, sait ce que signifie être accusé ou être confronté aux faux témoins, prêts et disposés à jurer pour une chose que, Seul Dieu sait qu'il en était pas ainsi. Car, que ce soit en Mat.11 :18,19 ou en Lc.7:33,34, il n'est pas écrit que le Fils de l'homme était un buveur de vin. Nous pouvons lire ceci dans ce livre de Matthieu : « *Car Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant, et ils disent: Il a un démon. Le Fils de l'homme est venu, mangeant et buvant, et ils disent: C'est un mangeur et un buveur, un ami des publicains et des gens de mauvaise vie. Mais la sagesse a été justifiée par ses œuvres.* » Ou dans Luc : « *Car Jean Baptiste est venu, ne mangeant pas de pain et ne buvant pas de vin, et vous dites: Il a un démon. Le Fils de l'homme est venu, mangeant et buvant, et vous dites: C'est un mangeur et un buveur, un ami des publicains et des gens de mauvaise vie.* »

Vous avez noté ? “*Ils disent*”... “*Vous dites*”. Qui ? Les pharisiens, bien sûr ! Vous comprenez ? Nous voyons donc que, toute cette polémique n'est que fruit d'une mauvaise interprétation de la part de pharisiens et d'autres encore qui ne connaissaient rien de Jean, qu'ils croyaient avoir un démon pour refuser de manger avec les hommes ; ainsi comme ils ignoraient tout de la vraie nature de Jésus qu'ils jugeaient être un débauché pour être « ami » de publicains et pécheurs. Toutefois, comme l'a si bien dit Le Seigneur Lui-même : « *Mais la sagesse a été justifiée par ses œuvres* ». Et ne venez pas me dire que les œuvres de Jésus dans la chair sont celles d'un buveur des vins fermentés, ou tout simplement d'un alcoolique (car, c'est ce que font les gens de mauvaise vie qui consomment de l'alcool : se soûler). Catégoriquement non !

Devant le mensonge de ces prédicateurs libertins de ma génération, j'avancerai dans la défense de Mon Seigneur ; comme l'a fait cet aveugle, devant le mensonge des pharisiens :

« *16 Sur quoi quelques-uns des pharisiens dirent: Cet homme ne vient pas de Dieu, car il n'observe pas le sabbat. D'autres dirent: Comment un homme pécheur peut-il faire de tels miracles? 24 Les pharisiens appelèrent une seconde fois l'homme qui avait été aveugle, et ils lui dirent: Donne gloire à Dieu; nous savons que cet homme est un pécheur. 25 Il répondit: S'il est un pécheur, je ne sais; je sais une chose, c'est que j'étais aveugle et que maintenant je vois. 31 Nous savons que Dieu n'exauce point les pécheurs; mais, si quelqu'un l'honore et fait sa volonté, c'est celui-là qu'il l'exauce.* » (Jn.9 :16, 24, 25,31)

Dieu honore celui qui fait Sa volonté. Voilà la Vérité ! Et, vous y avez compris quelque chose en plus ? « *Cet homme ne vient pas de Dieu* » ; « *nous savons que cet*

homme est un pécheur »... Vous avez compris maintenant l'image que les juifs se faisaient de Jésus ? Voilà pourquoi ces gens-là Le confondaient avec un buveur d'alcool. Or, difficilement « buveur » s'applique à quelqu'un qui ne boit que de l'eau ou quelque autre boisson gazeuse ; fut-ce en grande quantité. Car, qui dit « buveur » dit « alcoolique ».

Maintenant, à ce jour... parlant avec arrogance, et étant esclave de la corruption qui a triomphé d'eux, ces prédicateurs contre lesquels l'apôtre Pierre nous a longuement prévenus en 2Pi.2 :1-22 amorcent les âmes mal affermies par les convoitises de la chair, par les dissolutions ; et engagent de nouveau dans la corruption, ceux qui viennent à peine d'échapper aux hommes qui vivent dans l'égarement et se sont retirés des souillures du monde, par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus Christ. L'astuce consiste à vous convaincre que Le Seigneur Jésus, Lui-même, Le Saint de Dieu, fut aussi un buveur de ces boissons alcooliques ; et que cela n'a aucune implication avec le salut de l'âme. Agissant ainsi, ces moqueurs qui se font passer pour des prédicateurs de l'Évangile, témoignent qu'ils sont en vérité animés par le même esprit qui parlait dans les pharisiens à l'époque. Voyons donc... si un alcoolique peut malgré tout parvenir au salut de son âme, comment pourrions-nous interpréter alors : 1Cor.6 :9,10 ; Gal.5 :21, etc. Et, s'il y a tolérance pour ceux qui consomment l'alcool avec « modération », donc la même règle doit s'appliquer aux adultères, idolâtres, voleurs, maldisants, sodomites, efféminés, etc. pourvu qu'ils le fassent aussi avec « modération ». Voilà comment opère la corruption. Et, ceci n'est pas l'Évangile du Christ ! Non messieurs! Car, pour tous ceux qui pratiquent ces choses, l'écriture dit:

« Et c'est là ce que vous étiez, quelques-uns de vous. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus Christ, et par l'Esprit de notre Dieu. » (1Cor.6 :11)

Ne vous vautrez plus de nouveau dans le borbier d'où vous avez été tirés et lavés ! Malgré nos faiblesses qui sont évidentes (car, nous trébuchons tous d'une manière ou d'une autre ; en faisant le mal que nous ne voulons pas, tout en étant incapables de faire le bien que nous voulons), nous sommes appelés à lutter **contre** le péché. Ne faisons donc pas de nos faiblesses une doctrine ! C'est de là que naît les hérésies.

En vérité, les pharisiens ne se scandalisaient pas parce que Jésus buvait ou mangeait ; mais plutôt par Son habitude de « fréquenter » les pécheurs. Ce qui était contre leur façon de concevoir la sainteté. Car, dans le même livre de Luc 7 que nous venons de lire ici, à partir du v.36, nous voyons que cette fois-ci, Le seigneur Jésus est entré dans la maison du pharisien et a participé à sa table. Et, cela ne fut un problème pour personne. Mais, lorsque la femme pécheresse toucha Jésus, c'est là où le scandale commença : *« Si cet homme était prophète, il connaîtrait qui et de quelle espèce est la femme qui le touche, il connaîtrait que c'est une pécheresse »* (v.39). Nous voyons donc que ce n'est pas à cause du « genre de la boisson » que Jésus buvait en compagnie des publicains ; mais plutôt « de qui et de quelle espèce » étaient les personnes qu'Il fréquentait. Dans le cas contraire, si vous persistez à défendre qu'en vérité les pharisiens se scandalisaient de l' « espèce de boisson » que Jésus buvait en compagnie des publicains, vous serez en même temps en train d'affirmer que ce sont les pharisiens qui ne consommaient pas de l'alcool. Car, pourquoi se scandaliseraient-ils si Jésus faisait la même chose qu'eux-mêmes? La justice des pharisiens dépasserait-elle celle de Jésus-Christ, Lui-même ?

Que dirions-nous donc ? Que la Parole de Dieu n'est pas contre la prostitution, et l'encouragement ; parce que Jésus s'est laissé toucher par cette femme-là et s'est levé en sa défense quand on a tenté de répudier son acte ? Ne mentez donc pas contre la Vérité !

2. Le Saint-Esprit manifesté dans L'« EGLISE »

Tel Christ était dans la chair ; tels nous sommes devenus, nous aussi, aujourd'hui dans l'Eglise. Dieu a répandu de Son Esprit sur Son peuple à Lui ; et nous sommes donc tous devenus **des « tentes d'assignation » ou « tabernacles » vivants de Dieu**. Et, nous formons un **temple saint** ; une **habitation de Dieu en Esprit**. Car, en vérité, Dieu n'habite pas dans des temples faits des mains d'homme (Act.17 :24); mais plutôt dans nos corps sanctifiés pour Lui. Selon que le confirme la Parole :

« Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira; car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes. » (1Cor.3 :16,17)

*« Ne savez-vous pas que **votre corps est le temple du Saint Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes?** » (1Cor. 6.19)*

« Quel rapport y a-t-il entre le temple de Dieu et les idoles? Car nous sommes le temple du Dieu vivant, comme Dieu l'a dit: J'habiterai et je marcherai au milieu d'eux; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. » (2Cor.6.16)

« En lui tout l'édifice, bien coordonné, s'élève pour être un temple saint dans le Seigneur. En lui vous êtes aussi édifiés pour être une habitation de Dieu en Esprit. » (Eph.2 :21,22)

Et non seulement nous formons un temple saint ; mais en même temps nous sommes devenus: UN ROYAUME (celui de Dieu et pas du monde) ; et aussi DES SACRIFICATEURS pour Dieu.

« Et vous-mêmes, comme des pierres vivantes, édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des victimes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus Christ...

« Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis... » (1Pi.2 :5, 9)

« et qui a fait de nous un royaume, des sacrificateurs pour Dieu son Père... » (Apoc.1 :6)

« Tu as fait d'eux un royaume et des sacrificateurs pour notre Dieu, et ils régneront sur la terre. » (Apoc.5 : 10)

« Heureux et saints ceux qui ont part à la première résurrection! La seconde mort n'a point de pouvoir sur eux; mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans. » (Apoc.20 :6)

Que dirions-nous à l'égard de tout ceci ? Dans le premier tabernacle qui était de cette terre, Dieu a tenu à préserver la sainteté du corps, de l'âme et de l'esprit de ces sacrificateurs qui s'approchaient dans Sa présence ; afin qu'ils soient lucides en vue d'exercer Ses jugements et enseigner Ses lois à Son peuple. Or, ce premier tabernacle était une figure de celui beaucoup plus spirituel sur lequel Christ est établi, Souverain-Sacrificateur. A combien plus forte raison, ceux qui ont été faits sacrificateurs de Dieu et de Son Christ dans la nouvelle alliance, et dans lesquels Dieu a fait habiter Son Esprit doivent, s'abstenir de toutes ces choses qui amorcent les convoitises de la chair et entraînent de nouveau dans la dissolution, des hommes qui viennent à peine d'être rachetés de l'égarement ?

Celui qui a compris le plan du salut sait que, dans les jours de Sa chair, le Saint-Esprit n'était pas encore donné au monde. Et, affirmer que les pécheurs (ces

personnes de mauvaise vie) avec lesquels Jésus mangea et but, faisaient partie de Son Eglise est de la pure hérésie. Car, à cette époque déjà, Le Seigneur Jésus avait Ses propres disciples à Lui. Et, nous savons fort bien que l'Eglise du Christ ne fut manifestée qu'à la pentecôte ; ceci : peu après que Lui-même fut élevé dans la gloire. En lisant Mat.16 :16, nous comprenons que l'Eglise n'était encore qu'une promesse : « *Je bâtirais Mon Église* ». Voici pourquoi j'affirme sans crainte de me tromper que : le Saint-Esprit n'habitait pas encore dans ces corps d'hommes. Que ce soit aux noces de Cana ; ou en quelque autre lieu où Jésus se serait laissé approcher par des gens de mauvaise vie. Mais de l'« homme-animal » que nous étions autrefois, Dieu nous a donné de Son Esprit pour que nous devenions « hommes spirituels » ; participants à la nature divine. Nous ne nous approchons donc plus de Jésus comme pécheurs et personnes de mauvaise vie ; car, de nous il est écrit :

« 1 Vous étiez morts par vos offenses et par vos péchés, 2 dans lesquels vous marchiez autrefois, selon le train de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, de l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion. 3 Nous tous aussi, nous étions de leur nombre, et nous vivions autrefois selon les convoitises de notre chair, accomplissant les volontés de la chair et de nos pensées, et nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres... 4 Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause du grand amour dont il nous a aimés, 5 nous qui étions morts par nos offenses, nous a rendus à la vie avec Christ » (Eph.2 :1-5)

« Cette parole est certaine, et je veux que tu affirmes ces choses, afin que ceux qui ont cru en Dieu s'appliquent à pratiquer de bonnes œuvres. » (Col.3 :8)

Si vous avez donc compris ce qui est dit dans la Parole, à travers toutes les écritures que nous avons médité ici, méfiez-vous de ces prédicateurs et docteurs libertins, aux discours enflés de vanité ; et qui selon la prédication de l'apôtre Pierre (dans le deuxième chapitre de son deuxième épître), vous promettent la liberté alors qu'ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption ; esclaves de l'alcool qui a triomphé d'eux.

Aussi je le répète: Ne vous vautrez plus de nouveau dans la boue comme eux ; ne retournez plus à vos vomissures ! Souvenez-vous plutôt de ce qui est écrit :

*« Tu ne boiras ni vin, ni boisson enivrante, toi et tes fils avec toi, lorsque vous **entrerez dans la tente d'assignation**, de peur que VOUS NE MOURIEZ: ce sera une loi perpétuelle parmi vos descendants... »*

Les vrais élus n'appartiennent pas à christianisme organisé. Plus que des simples dénommés « chrétiens », ces disciples du Christ doivent comprendre que ce sont eux maintenant qui assument le sacerdoce qui, autrefois, appartenait à Aaron et ses fils. Et, si dans un culte aux ordonnances charnelles qui ne pouvaient rendre parfait sous le rapport de la conscience, les sacrificateurs devaient se maintenir « purs » et « lucides » ; à combien plus forte raison dans le culte parfait et qui purifie pas seulement nos corps ; mais aussi nos consciences ? Malheureusement, tous n'ont pas de la connaissance.

« Mais, tandis que nous cherchons à être justifiés par Christ, si nous étions aussi nous-mêmes trouvés pécheurs, Christ serait-il un ministre du péché? Loin de là! Car, si je rebâtis les choses que j'ai détruites, je me constitue moi-même un transgresseur » (Gal.2.17, 18)

Quoi donc ? S'abstenir de la consommation des boissons fermentées et alcoolisées n'est pas une œuvre de la loi ; mais plutôt de la foi.

Que Dieu bénisse et continue à sanctifier ceux qui Lui appartiennent.

D'autres prédications de l'Auteur disponibles:
En traités dans la série "**VOIX DU TEMPS DE LA FIN**"

- JESUS: UN SIGNE QUI PROVOQUE LA CONTRADICTION ENTRE LES PEUPLES. CETTE PROPHÉTIE S'EST ACCOMPLIE!
- ILS ONT REJETÉ LE CONSEIL DE DIEU
- LA DOCTRINE DU CHRIST: THÉOLOGIE OU REVELATION?
- DANS L'ÂGE DE LA RESTAURATION... ES-TU CELUI QUI DOIT VENIR OU DEVONS-NOUS EN ATTENDRE UN AUTRE?
- I-KABOD: LA GLOIRE EST BANNIE!
- LA RELIGION DE DIEU
- QU'EST-CE QUE LA VÉRITÉ?
- TOUS LES PROPHÈTES ONT ANNONCÉ CETTE HEURE!
- LA FOI DANS LA PROMESSE DU JOUR
- L'ÉPOUX ET L'AMI DE L'ÉPOUX
- LE TÉMOIGNAGE ANCIEN
- LE SALUT QUE DIEU A PRÉPARÉ DEVANT TOUS LES PEUPLES
- LE PLAGIAIRE
- JOSEPH D'ARIMATHÉE : LE SALUT EST INDIVIDUELLE
- LA MAUVAISE INFLUENCE DES FOULES MÉLANGÉES
- SIMON DE CIRENE : QUAND LA CURIOSITÉ NOUS CONDUIT À JÉSUS ET AU SALUT... COMME PAR HASARD

Sous forme de Brochure:

- LA FEMME ET LE DRAGON
- LA PAROLE FAITE CHAIR OU LA FORCE DE LA PIÉTÉ
- L'ŒUVRE DE DIEU AU TEMPS DE LA FIN
- LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE
- LE MYSTÈRE DE L'INIQUITÉ
- DE LA LUMIÈRE AU TEMPS DU SOIR À L'APPEL AU MILIEU DE LA NUIT
- L'ABOMINATION DE LA DESOLATION ÉTABLIE DANS LE LIEU SAINT
- LA VRAIE PENTECÔTE
- LE LIVRE SCELLÉ ET LE MYSTÈRE DE DIEU
- LA CONDITION DE LA FEMME
- LE CRI AU MILIEU DE LA NUIT
- LES DERNIÈRES HEURES DE JÉSUS
- LES DEUX FEMMES DE L'APOCALYPSE 12. Part. I : LA PERTE DE LA VOCATION
- LA GRANDE PROSTITUÉE
- L'INFLUENCE DE DELILA SUR SAMSON
- ZACHÉE, LE PUBLICAIN : UN MODÈLE DE FOI
- L'ADMINISTRATION DE LA GRACE DE DIEU FAITE À UN SERVITEUR POUR L'ÉGLISE

Nous rendons grâce à Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ, le Maître de l'œuvre, qui a permis la diffusion de notre témoignage du Message de la Parole de Dieu annoncé par l'Esprit dans notre âge (la dernière de la dispensation), grâce aux dons volontaires de ces bien-aimés qui soutiennent aussi cette œuvre missionnaire en prière. Nous vous prions de partager ce message avec tous ceux qui vous sont chers et qui combattent pour la même foi, étant donné l'heure tardive dans laquelle nous vivons et qui témoigne de L'IMMINENCE DE SA VENUE. Nos publications ne peuvent faire l'objet d'aucune sollicitation de fond pour leur acquisition. Vous pouvez les obtenir GRATUITEMENT, en écrivant à:

IMPRIMÉE EN ANGOLA

Par l'Œuvre du MINISTÈRE DU TEMPS DE LA FIN
B° AUGUSTO – N°GANGULA / CACUACO - LUANDA - ANGOLA

E-mail: tiagomois@hotmail.com – tiagomoises45@gmail.com
Skype : [tiago.moises3](https://www.skype.com/user/tiago.moises3) / www.docstoc.com/profile/tiagomoises

Tous droits de reproduction réservés; sauf sur autorisation expresse de l'Auteur.

1ère Edition, Mail 2015

*Je suis venu pour rendre témoignage à la vérité
Car, la vérité est la lumière des hommes,
En elle se trouve la vie.
La vie en Jésus, l'étoile brillante du matin,
Qui brille dans nos coeurs,
Pour en chasser les ténèbres.*

*Afin que de l'obscurité qui couvre la terre,
Nous voyons poindre à l'horizon
Et resplendir la gloire de Dieu,
Qui sur nous se lève.*

*Car, **Il revient bientôt**
Christ, l'espérance de notre gloire,
Et nous serons avec Lui dans les airs.*

*Ayant en vue une telle promesse,
Débarassons-nous de toute vanité,
Ceignons-nous de la vérité
Et attendons avec assurance Celui qui a dit:
JE REVIENS BIENTÔT!*

Heureux le peuple qui connaît le son de la trompette... (Ps.89:16)